

## REGISTRE DU COMMERCE DES ARMES

### Définition

Un registre du commerce des armes est une base de données servant à recenser les échanges commerciaux à caractère militaire ou les transferts d'armes entre les États. Le contenu d'un registre peut varier ; par exemple, il peut n'indiquer que le total net des exportations de chaque pays, ou, au contraire, préciser les types d'armes exportées et leur destination.

Un registre international officiel établirait une méthodologie normalisée et convenue pour mesurer l'écoulement des armes. En assurant le recensement des transferts d'armes, un tel registre permettrait un examen public des pratiques de différents pays. Si un groupe d'États parvient à s'entendre sur une limitation des transferts d'armes classiques, un registre des armes facilitera l'application d'un accord en ce sens en fournissant une base de données complète et normalisée qui pourra servir aux fins de la vérification.

### Matériel à inclure

La première décision à prendre (et c'est aussi la plus importante) est de définir les éléments à répertorier. Le rapport Hockin-Simard emploie les termes « armes » et « munitions » tandis que le gouvernement, dans sa réponse, parle d'un registre des « armements ». Chaque terme suppose une réalité différente.

La distinction entre les armes classiques et les armes de destruction massive est évidente. Le sens généralement retenu pour le terme « conventionnel » a été proposé en 1948 par la Commission de l'ONU pour les armements classiques. La Commission a déclaré :

... que toutes les armes et toutes les forces armées, à l'exception des armes atomiques et des armes de destruction massive, relèvent de sa compétence et que les armes de destruction massive, par définition, doivent inclure les armes atomiques explosives, les armes à matériaux radioactifs, les armes chimiques et biologiques mortelles, et toute arme qui sera mise au point dans l'avenir et dont les caractéristiques et les effets destructeurs seront analogues à ceux de la bombe atomique ou des autres armes susmentionnées.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Study on Conventional Disarmament*, Publication de l'ONU, numéro de vente E.85. IX. 1 : 1985, p. 6.